

Département
du Doubs

N° 112/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

Objet de la délibération :
Personnel / Avantages sociaux : tickets restaurant

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 10
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 17
- Votants : 76

Résultat du vote

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le deux juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme

Procuration Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans la poursuite du travail d'harmonisation des conditions de travail et des avantages sociaux de l'ensemble des agents de la CCLL, le Président propose à l'assemblée d'uniformiser les avantages sociaux dont bénéficiaient les agents des ex-comcom. Cela concerne notamment l'extension aux agents du bénéfice des tickets restaurant selon les conditions suivantes :

Bénéficiaires

Agents titulaires ou stagiaires et aux agents contractuels de droit public d'un an et plus,

Extension tickets restaurant :

- Nombre = base de 11 mois
- Maintien du nombre de tickets à 20 par mois pour un agent à temps complet. Le nombre de tickets restaurants attribués à chaque agent tient compte de la durée hebdomadaire de travail de chacun.
- Maintien du montant unitaire = 8,30 € ;
- Maintien de la part collectivité à 4,98 € par ticket (part salarié = 3,32 €)
- Liberté des agents d'adhérer ou non ;

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Accepte d'étendre cet avantage à tous les agents de la collectivité stagiaires et titulaires et aux contractuels de droit public d'un an et plus,
- ✓ Autorise le Président à modifier la convention avec la société ACCOR Services pour étendre le nombre de bénéficiaires des tickets restaurants,
- ✓ Note que les crédits correspondant sont prévus au budget prévisionnel 2018.

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Communauté de Communes
Lcuc Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 JUL. 2018



Contrôle de légalité